



Institut le Val Mandé

PROMOTION DE LA PERSONNE HANDICAPEE

Espace Loisirs

Service d'accompagnement à la vie sociale
par l'accès aux loisirs et à la culture

Tél : 01 43 70 73 72 - Fax : 01 43 79 41 92

E. mail : servicesespaceloisirs@hotmail.fr

Site Internet : www.institut-le-val-mande.fr

PROJET de SERVICE 2007

« ... L'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs, aux vacances, doit être rendu possible aux personnes en situation de handicap quel que soit leur âge, leur handicap et leur mode de vie.

Extrait de la LOI N°2002-2 du 2 JANVIER 2002.

« ... poursuivre les efforts en vue d'éliminer les barrières existantes et étudier de nouveaux moyens appropriés susceptibles de favoriser et d'améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture,... »

Extrait de la LOI N°2005-102 du 11 FEVRIER 2005.

SOMMAIRE

	I – CULTURE, LOISIRS ET HANDICAP
p.3	I – 1. L'émergence d'un besoin
p.4	I – 2. Naissance et Développement
p.5	I – 3. Une pérennisation nécessaire
	II – ESPACE LOISIRS 2007, ETAT DES LIEUX
p.6	II – 1. Son public
p.7	II – 2. Ses missions et Ses valeurs
p.10	II – 3. Ses moyens
	III – ETRE MEMBRE D'ESPACE LOISIRS
p.12	III – 1. Prendre contact
p.13	III – 2. Bénéficier de l'activité du Service
p.21	III – 3. Les règles de vie et les droits des usagers
	IV – ORGANISATION, INFORMATION, RESEAU
p.23	IV – 1. Travailler en équipe
p.24	IV – 2. Donner l'information
p.25	IV – 3. Travailler en réseau
p.27	IV – 4. Les familles et les proches
	V - PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DE L'INSTITUT LE VAL MANDE
p.28	V- 1. Développer l'accès culturel a l'ILVM
p.31	V – 2. Consolider le budget de fonctionnement
p.32	V – 3. Conclusion
p.33	GLOSSAIRE

I – CULTURE, LOISIRS ET HANDICAP :

I – I. L'EMERGENCE D'UN BESOIN

L'Association ACTIONS-H constate, dès 1995, la carence en matière d'accès aux loisirs et à la culture pour les personnes en situation de handicap.

ACTIONS-H, association régionale d'Ile de France, déclarée en 1991, regroupe des institutions et des services pour personnes handicapées adultes et a pour objet d'optimiser les facteurs concourant à une meilleure intégration de celles-ci.

Suite à la mise en place de structures de travail puis de lieux de vie pour ces adultes s'est posée à partir des années 1990 la question de leur isolement social et de la légitimité de leur accès à toute forme de loisirs et de culture au même titre que l'ensemble de la population.

En amont de la mise en place du Service, un important travail d'enquête mené auprès d'une vingtaine d'établissements abouti à trois constats essentiels :

1 - Les week-ends, soirées, vacances et plus généralement les temps libres, plongent beaucoup de personnes handicapées dans l'oisiveté et dans l'ennui, aggravant ainsi les risques de désocialisation chronique et d'hospitalisation.

2 - Les quelques expériences empiriques permettant de trouver une solution restent isolées : émanant le plus souvent de familles ou de bénévoles, elles répondent de manière très partielle aux besoins en la matière.

3 - Bon nombre de personnes en situation de handicap expriment leur besoin d'accès à un lieu leur permettant de bénéficier d'une aide pour organiser leur temps libre.

Le Service Espace Loisirs, nouvel espace de citoyenneté ouvert aux personnes en situation de handicap, naît ainsi de la prise de conscience collective de ce besoin.

L'équipe fondatrice oriente son action sur la base de principes fondamentaux :

“RESPECT, ECOUTE, CONVIVIALITE”

I – 2. NAISSANCE ET DEVELOPPEMENT

La mise en place du service se fait avec une petite équipe : un responsable à temps partiel et deux animateurs « emplois jeunes » sur un statut d'emploi aidé.

L'espace d'accueil se situe au sein du CAT Dumonteil, par une mise à disposition de locaux : 33 Boulevard Ménilmontant - Paris XIe

Le Service bénéficie pour son démarrage du réseau de structures médico-sociales membres de l'association ACTIONS H.

Grâce à un financement du Conseil général du Val de Marne le service peut ouvrir.

De 1999 à 2005, des subventions du Conseil général de Seine Saint-Denis et de Paris, DDTE, FONJEP, viennent se conjuguer à celui-ci.

Des projets soutenant le développement de l'activité sont financés par la Région Ile de France et le PELS Ile de France.

Les adhésions des établissements partenaires et les cotisations individuelles des usagers sont intégrées à ce budget.

La pérennisation de l'activité du Service sur des financements stables constitue la préoccupation principale de l'Association Actions H sur les années qui suivent.

Le service, par un premier accueil d'une quinzaine de personnes, ouvre le samedi 22 mai 1999

Le nombre d'usagers se trouve en permanente progression, confirmant ainsi la réponse au besoin exprimé.

Tout d'abord réservé à des personnes relevant des structures d'Actions H, il s'ouvre ensuite à un public plus large : jeunes adultes pris en charge dans des instituts médicaux professionnels, puis personnes sans prise en charge.

Les périodes d'ouverture du service s'étendent progressivement.

L'afflux de plus en plus important d'usagers amène le service à utiliser des locaux plus spacieux sur le site.

Le nombre croissant d'usagers fait émerger de nouveaux besoins et les activités se diversifient

- ❖ Relais d'information sur le panel culturel existant
- ❖ Mise à disposition d'une documentation
- ❖ Activités à dominante culturelle
- ❖ Activités d'expressions corporelles ou à caractère sportif
- ❖ Ateliers artistiques et créatifs
- ❖ Atelier théâtre
- ❖ Temps festifs et conviviaux
- ❖ Journées nature week-ends
- ❖ Séjours vacances

CROISSANCE DU NOMBRE D'USAGERS

ANNEE	PERSONNES ¹	USAGERS ²
1999	45	45
2000	84	61
2001	129	87
2002	176	103
2003	218	110
2004	252	117
2005	289	125
2006	322	140

¹ Répertoire depuis l'ouverture du Service

² Ayant pris leur carte de membre

I – 3. UNE PERENISATION NECESSAIRE (2005-2006) :

Devant le nombre croissant de personnes fréquentant le Service et bénéficiant de ses activités, il apparaît indispensable qu’Espace Loisirs puisse maintenir et développer son activité sur le long terme.

ACTIONS H, association non habilitée à gérer en permanence une structure ayant pris l’ampleur d’Espace Loisirs, il est nécessaire de rechercher les moyens de l’inscrire dans un ensemble plus vaste où il trouve tout son sens en pouvant pérenniser son action et trouver un financement stable.

Aussi L’Institut le Val Mandé, de par ses liens historiques et humains avec l’association « Actions H » s’inscrit dans une démarche d’intégration de ce service en son sein avec le soutien de trois départements limitrophes (Val de Marne, Seine Saint-Denis, Paris) où sont domiciliés la très grande majorité des usagers d’Espace Loisirs.

D’une part, L’Institut le Val Mandé est impliqué dans des relations de partenariat étroit avec un ensemble de structures et d’associations participant à la réflexion sur l’évolution de la prise en charge du handicap, dans un département, le Val de Marne, où le Conseil Général affiche sa volonté d’innovation dans ce domaine.

D’autre part, des usagers des services de l’Institut – ESAT, Foyer d’Hébergement, SAVIE – ont dès ses débuts choisi à titre individuel d’adhérer à Espace Loisirs, marquant ainsi spontanément les convergences d’actions et d’intérêts entre ces structures.

Le dossier présenté en CROSMS en septembre 2005 reçoit un avis favorable pour une intégration d’Espace Loisirs au sein de l’ILVM à compter du 1^{er} janvier 2006 sur la base de l’allocation d’un budget de fonctionnement interdépartemental conservant en complément un financement des structures adhérentes et des usagers eux-mêmes.

II - ESPACE LOISIRS 2007 : ETAT DES LIEUX

II – I. SON PUBLIC

Le Service accueille et accompagne des personnes adultes, à partir de 18 ans :

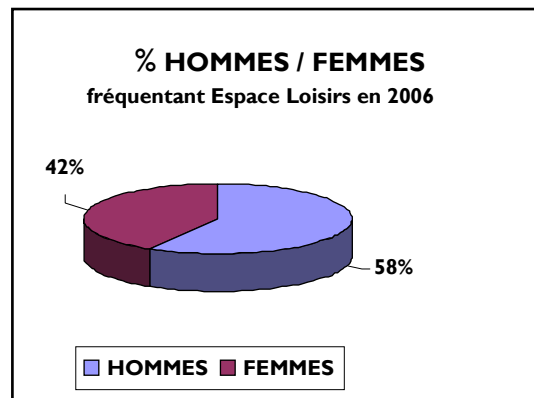
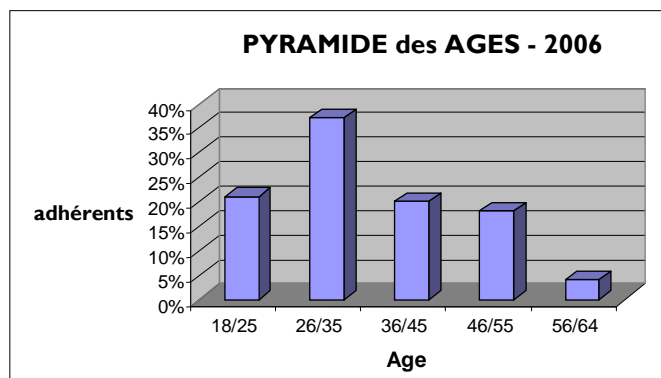
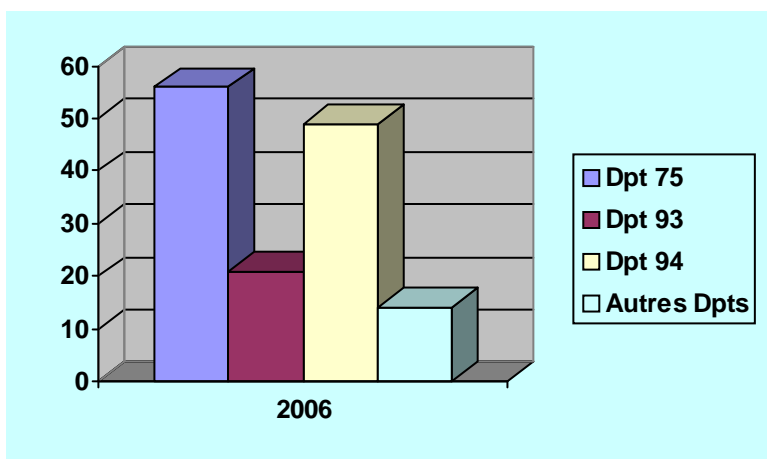
- ❖ Reconnues par une orientation de la CDAPH, en situation de handicap mental, psychique et/ou sensoriel et ayant l'autonomie nécessaire pour s'adapter et bénéficier d'un accompagnement au sein d'un groupe.
- ❖ Vivant en famille, en foyer, ou en appartement indépendant, et bénéficiant pour certaines d'un service d'accompagnement.
- ❖ Prises en charge dans des structures adaptées (ESAT, IMPRO, IMP, CMP, CATTP, CAJ, SAVS, Foyers de Vie).

Ou

- ❖ Sans prise en charge ou en attente de prise en charge médico-sociale.
- ❖ Principalement domiciliées dans les départements de Paris, du Val de Marne et de la Seine Saint Denis.

140 Adhérents à jour de leur adhésion au 1^{er} janvier 2007.

Répartition géographique des bénéficiaires par lieu d'habitation.



II – 2. SES MISSIONS ET SES VALEURS.

L'éthique du service Espace Loisirs est fondée sur des valeurs fondamentales :

UN ACCES À LA CULTURE ET AUX LOISIRS :

L'accès aux loisirs et à la culture constitue le fil conducteur de l'accompagnement proposé.

En référence à la *Loi du 11 février 2005*, chaque personne en situation de handicap est accompagnée par l'équipe pour dépasser ses difficultés, quel qu'en soit la nature : le choix, la compréhension, l'organisation, l'aspect financier, l'accessibilité.

La diversité des demandes est prise en compte pour proposer le panel des activités.

Le Service développe des relations privilégiées avec tous types de lieux permettant un enrichissement culturel - Musées, Expositions, Monuments historiques, Lieux artistiques et suit activement l'actualité dans ce domaine.

L'accompagnement vers les services existants s'effectue tant par le biais des activités répertoriées dans un programme mensuel que par une recherche individualisée d'information permettant aux usagers de concrétiser leur projet de loisirs personnel.

UN ESPACE DE SOCIALISATION ET D'AUTONOMIE :

Le Service propose un accueil individualisé des personnes, dans un environnement collectif.

Dans un contexte de convivialité partagée, où chacun participe à sa mesure et selon sa volonté, les rencontres et l'échange entre les usagers sont favorisés. Le respect de l'autre et des règles de vie du service, dans cette interaction, met en scène les clés de la socialisation et contribue à la favoriser.

L'accompagnement favorise l'accès à plus d'autonomie dans une démarche de valorisation de chacun.

Les échanges entre usagers au travers de différentes activités leur permettent une plus grande assurance et confiance en eux.

Les expériences vécues au sein du service facilitent bien souvent, pour les plus autonomes, la concrétisation de projets de sorties indépendamment du cadre d'Espace Loisirs.

UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ :

L'équipe du Service accueille et accompagne les personnes sur leur temps de présence sur le Service.

Elle situe son action dans un profond respect de chacun.

MAINTENIR L'USAGER AU CENTRE DE SON PROJET

Sur sa volonté propre et son choix de mettre en place des projets sur son temps libre, chacun décide à son rythme de fréquenter ce service d'accompagnement à la vie sociale.

La personnalité, les demandes émergentes, sont, pour chaque usager, prises en compte, afin que celui-ci puisse trouver les moyens de concrétiser son accès aux loisirs et à la culture.

Tout en restant dans le cadre d'intervention proposé par le service, l'équipe reste attentive aux nouvelles demandes, et oriente son action pour y répondre.

La participation au Conseil de la vie Sociale de l'Institut est encouragée. Un ou deux représentants des usagers, élus chaque année se font les « porte parole » des demandes et questionnements des uns et des autres.

ETRE DISPONIBLE ET A L'ECOUTE :

Ecouter et donner du sens à l'écoute, afin d'appréhender au mieux les besoins exprimés et accompagner au mieux chacun dans un axe loisirs/culture, reste une priorité.

L'adéquation de l'encadrement à celui du nombre d'usagers, à la spécificité des activités ainsi qu'à la diversité des handicaps sont le gage d'un accompagnement de qualité.

Les demandes particulières sont traitées dans le cadre de rendez-vous personnalisés.

VEILLER AU BIEN ETRE ET A LA SECURITE DES PERSONNES :

Rester vigilant sur les temps de présence des usagers en veillant au bon déroulement des activités, assure la sécurité matérielle de chacun.

Porter une parole commune, se comporter de manière juste et dans l'intérêt de tous, respecter les choix de chacun, concourt à l'intérêt collectif.

La vigilance de l'équipe permet aux personnes, notamment lors de leurs premières venues, de bénéficier d'une attention particulière afin qu'elles se sentent bienvenues. Ainsi sécurisées, elles reviennent plus facilement, sur un espace où la convivialité est de rigueur.

Le respect du règlement intérieur par chacun est le garant d'un contexte sécurisé et serein pour tous.

LE LIBRE ACCES ET LE LIBRE CHOIX :

Le respect de la personne, basé sur ses intérêts et ses choix, constitue une valeur fondamentale.

L'importance du respect du rythme propre à chaque personne accueillie est en lien avec l'accompagnement individualisé proposé dans le cadre de celui d'un groupe. Ainsi, lors des activités, chacun évolue au rythme qui est le sien.

Au regard de celui-ci, l'équipe s'efforce de s'adapter autant à une dynamique collective qu'à chacun des adultes présents.

L'USAGER CHOISIT :

De fréquenter un lieu de convivialité.

De bénéficier de l'espace de documentation et d'information.

De participer aux activités de son choix.

De gérer sa fréquence de participation aux activités.

UN LIEU DE CONVIVIALITE :

La vie du Service se base sur la multiplicité des rencontres et des échanges.

La mise en place d'un espace de convivialité contribue à rompre la solitude et à donner du sens au temps libre.

Venir après son travail le samedi, prendre un café, discuter avec d'autres, constituent des temps essentiels.

Cette ambiance qui incite à la détente et sur laquelle l'équipe veille, se retrouve dans les multiples échanges et rencontres entre les usagers.

ESPACE LOISIRS EST LEUR SERVICE :

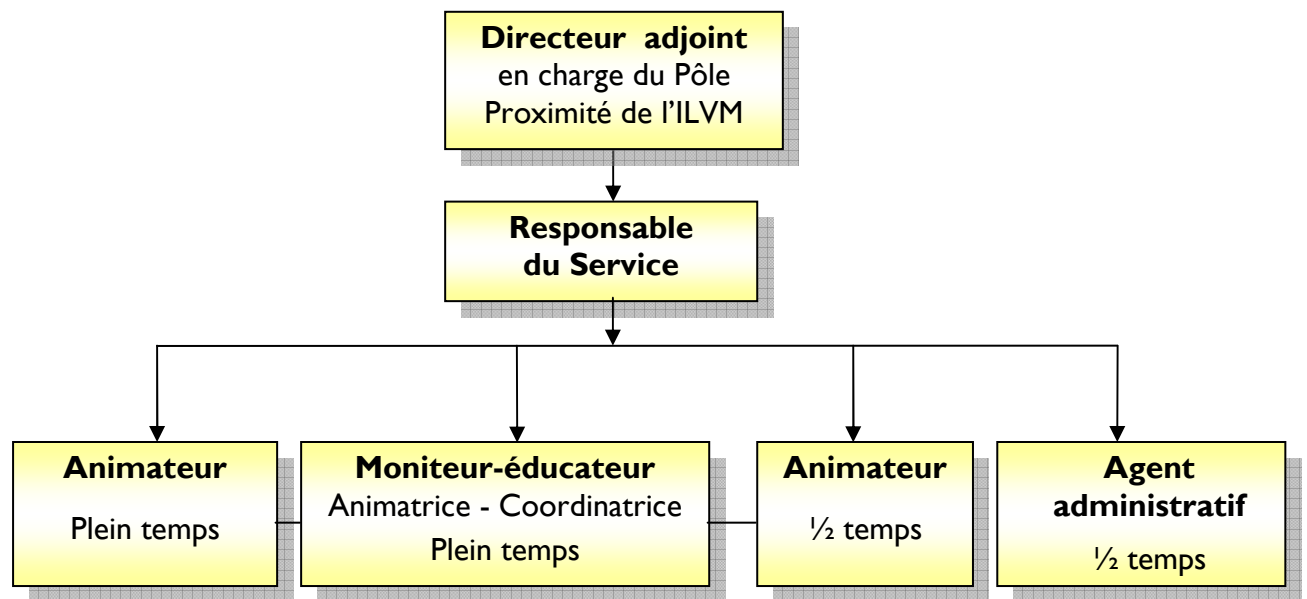
Les usagers s'y rencontrent, s'y donnent rendez-vous.

Les échanges entre les personnes sont favorisés.

Les relations s'organisent dans la convivialité.

II – 3. SES MOYENS :

LES MOYENS HUMAINS :



La qualité du travail d'équipe constitue un atout indispensable pour assurer le fonctionnement du service.

Les fiches de postes déterminent les domaines de compétence et d'intervention propres à chacun :

UN RESPONSABLE DE SERVICE

Cadre éducatif, il assume sous l'autorité du Directeur-adjoint en charge du pôle proximité la responsabilité du service, la continuité et le développement de l'ensemble des activités.

UN MONITEUR-EDUCATEUR / Animatrice- Coordinatrice.

Il assure, en collaboration avec le responsable du service, la coordination du service et le suivi logistique de l'ensemble de l'activité du service ainsi que la prise en charge d'activités spécifiques.

UN ANIMATEUR, temps plein.

Il assure en collaboration avec l'ensemble de l'équipe le bon fonctionnement du Service, la mise en place et le suivi logistique des activités ainsi que l'accompagnement des activités lors des temps de présence des usagers.

UN ANIMATEUR, mi temps

Il assume en collaboration avec l'ensemble de l'équipe, plus particulièrement, l'accompagnement des activités lors des temps de présence des usagers.

UN AGENT ADMINISTRATIF.

Il assure la mise en place, le suivi et le développement du suivi statistique de l'ensemble de l'activité du service : tableaux de bord, traçabilité, qualité.

Chaque membre du Service est force de propositions et sollicité dans le cadre des actions du Service.

LES MOYENS BUDGETAIRES :

Les recettes sont constituées principalement par la participation des trois départements financeurs selon la répartition suivante :

- ✓ VAL DE MARNE 40 %
- ✓ PARIS 40 %
- ✓ SEINE SAINT-DENIS 20%

Soit 161.722 € pour l'année 2006 correspondant à près de 90 % de la somme globale (181.000 €) du budget de fonctionnement.

- ❖ Les structures adhérentes (37 en 2006, provenant des trois départements mais aussi pour 5 d'entre elles des Hauts de Seine et de l'Essonne) apportent 10.380 €.
- ❖ La contribution des usagers (140 en 2006) assure un complément de 7.500 €.

La pérennisation de l'activité du service est ainsi essentiellement assurée par la contribution annuelle des trois départements. L'appoint représenté par les structures et les adhérents permet, au-delà de la somme elle-même, de préserver l'esprit de partenariat et la nécessité de l'engagement individuel qui font l'esprit du service depuis sa création et qui se perpétue ainsi par delà son changement de statut juridique.

Si le Service est doté d'un budget de fonctionnement, il ne bénéficie pas, pour autant, de financement de ses activités sur lesquelles s'inscrivent les usagers. Par conséquent, tous les frais, dus à la mise en place d'activités, doivent être autofinancés par les participations individuelles.

LES LOCAUX :

Depuis ses débuts le service bénéficie d'une location à titre précaire au sein des locaux de l'ESAT Dumonteil :

33, boulevard de Ménilmontant - 75011 Paris

Ces dispositions permettent d'assurer la poursuite de l'activité du service depuis 1999 dans des conditions financières raisonnables.

Ce lieu permet à une majorité d'usagers, par la proximité des moyens de transport en commun, de se rendre sur le local d'accueil par leurs propres moyens.

Une partie des locaux de l'ESAT sont utilisés en soirées ou week-end avec un espace adapté à des manifestations conviviales, mettant à disposition une salle annexée d'une cuisine collective qui peut accueillir une centaine de personnes.

La richesse du panel des activités qui sont proposées dans la capitale et ses alentours constitue un atout non négligeable.

III - ETRE MEMBRE D'ESPACE LOISIRS.

III- I. PRENDRE CONTACT

Toute personne considérant qu'elle peut trouver auprès du Service un intérêt et envisageant d'en devenir membre est conviée à une première prise de contact.

- ✓ S'informer.
- ✓ Se repérer.
- ✓ Se sentir sécurisé.
- ✓ Venir ensuite en pleine liberté.

Revenir, ou non, et quelquefois plusieurs fois, avant de concrètement bénéficier du service, sont des étapes souvent nécessaires.

La personne est accueillie individuellement ou dans un cadre collectif et peut être accompagnée de la personne de son choix : membre de la famille, proche, travailleur social.

Ce premier contact, sous forme de rencontre et d'échange avec tout ou partie de l'équipe, permet de conceptualiser l'accompagnement proposé, repérer géographiquement le local d'accueil et situer ou apprécier l'adéquation entre les attentes et ce que le Service est en mesure de proposer.

L'ensemble de la documentation présentée, et disponible sur le local, permet une représentation concrète :

- Information sur le panel d'activités à caractère culturel et/ou de loisirs.
- Programme d'activités répertoriant l'ensemble de l'activité proposée.
- Photos prises dans le cadre des activités du service.

Au cours de cette présentation générale une documentation est remise : plaquette, liste des documents à fournir, programme mensuel en cours.

Les coordonnées de chaque personne ayant pris contact sont répertoriées et permettent la traçabilité de son passage.

A l'issue de ce premier contact, la personne a le choix de venir à deux reprises sur les activités, avant de décider si elle souhaite prendre sa carte de membre.

La personne confirme l'intérêt qu'elle porte au Service.

Elle décide alors de venir sur deux temps différents en lien avec ses intérêts.

L'équipe est particulièrement attentive, pendant cette période, pour mettre à l'aise la personne nouvellement arrivée, favorisant ainsi sa venue sur le Service.

A l'issue de cette période de prise de contact la personne fait le choix de prendre ou non sa carte de membre.

III – 2. BENEFICIER DE L'ACTIVITE DU SERVICE

La personne fait le choix de devenir membre, elle constitue son dossier.

- ✓ Une participation financière valable 12 mois.
- ✓ 2 photos d'identité.
- ✓ Copie de la « Police d'Assurance Responsabilité Civile »
- ✓ Copie de l'Orientation CDAPH.
- ✓ Numéro de Sécurité sociale.
- ✓ Copie de la carte d'invalidité, si c'est le cas.
- ✓ Signature du « Règlement de fonctionnement »

La personne peut être aidée dans la constitution de ce dossier par l'un des membres de l'équipe, et, si besoin, en relais avec des partenaires extérieurs : tuteur, famille, référent.

La personne devient « Membre d'Espace Loisirs » à l'enregistrement de son dossier complet. Une « Carte de membre » lui est remise.

La reconduction annuelle de la cotisation n'est pas tacite et dépendra du choix de la personne à la renouveler ou non.

Sur la base d'un libre accès l'équipe accueille les usagers.

Si l'inscription aux activités répertoriées dans le cadre du programme mensuel d'activité est très largement valorisée par la majorité des usagers, rien ne les oblige à s'y inscrire.

Les temps d'ouverture du local au public permettent à chacun :

de participer à une activité précise

de passer un moment sur le Service

de bénéficier d'une aide pour effectuer des démarches comme une inscription aux activités, la recherche d'un lieu de vacances ou d'un club de loisirs, le paiement ou le renouvellement d'une cotisation.

III- 2.a : LES TEMPS D'OUVERTURE ET DE PERMANENCE

MARDI	Permanence téléphonique.	de 14h à 16h
MERCREDI	Permanence téléphonique. Accueil individuel ou collectif. Accueil du public / Activités.	de 10h à 19h sur rendez-vous de 17h à 19h *
VENDREDI 3 fois par mois *	Permanence téléphonique. Accueil du public. Sorties / Activités.	de 17 h à 19h de 17h à 19h * en après-midi ou soirée *
SAMEDI 3 fois par mois *	Permanence téléphonique. Accueil du public. Sorties / Activités.	de 10h à 18h/19h de 10h à 18h/19h en journée *
DIMANCHE 2 fois par mois *	Activité sur l'extérieur.	en après-midi ou journée *
JOURS FERIES 2 à 3 fois par an *	Activité sur l'extérieur.	en après-midi ou journée *
* Suivant programmes mensuels.		



III- 2.b : LES ACTIVITÉS

LA MISE À DISPOSITION D'UN LIEU D'ACCUEIL

Une variété de supports, favorisant la communication, est mise à disposition des personnes qui choisissent de passer, de manière informelle, un moment sur le local. L'équipe est à l'écoute des demandes concourant à un enrichissement culturel.

Les usagers peuvent partager, en autonomie ou accompagnés par l'équipe :

- ✓ Jeux de société.
- ✓ Bibliothèque (livres, journaux, magazines)
- ✓ Diaporamas et albums photos.
- ✓ Emissions de radio, musique.
- ✓ Matériel de dessin ou d'écriture.

 La «BOÎTE à IDÉES»	Recueille la diversité des centres d'intérêt.
 LE PROGRAMME MENSUEL DES ACTIVITES	Répertorie la diversité des activités.

Le temps du repas.

La possibilité est offerte à tous de pouvoir partager un temps de repas lors des samedis, temps sur lesquels le Service est ouvert en continu. L'équipe veille au confort de chacun.

- ✓ Se retrouver autour d'une table en pourvoyant à sa propre restauration (plat à chauffer sur place, sandwich ou panier pique-nique).
- ✓ Se rendre ou se retrouver en autonomie sur un lieu extérieur de restauration proche du local.

L'ACCES A UNE DOCUMENTATION DIVERSIFIEE.

Une plate-forme d'information et de documentation, sur tous types de lieux à caractère culturel ou de loisirs, est mise à disposition:

LA DOCUMENTATION : Brochures, catalogues, guide, classeurs, articles de presse répertorient une large diversité de lieux culturels.

Elle est régulièrement réactualisée et complétée par des recherches annexes lorsque cela est nécessaire.

L'ACCES A INTERNET facilite les recherches, qu'elle qu'en soit la nature : une date de spectacle, d'exposition, un itinéraire ou un plan, un numéro de téléphone ou une adresse, un tarif, une possibilité de voyage....

L'UTILISATION DU TELEPHONE offre aussi le moyen de prendre un premier contact avec une association culturelle, un club sportif, une agence de voyage ou autre, ce qui permettra à la personne d'être accompagnée dans ses recherches.

LE PROGRAMME MENSUEL DES ACTIVITES

Par cette brochure, les usagers prennent connaissance de l'ensemble des activités proposées.



Le programme répertorie chaque mois un riche panel d'activités devant répondre aux différentes attentes des usagers.

L'ensemble de ces activités sont proposées en temps de soirées et week-end ainsi que sur certains jours fériés et périodes de congé.

Ce programme adapté au public, par sa présentation, est disponible :

✓ **Sur le site Internet du Service.**

Toutes les personnes inscrites à la "News-letter" sont informées de sa parution.

✓ **Sur le local** par affichage et document à libre disposition.

✓ **Par courrier ou fax** à la demande.

En première page se trouvent des informations générales en lien avec les temps forts du mois en cours ou de celui à venir.

La seconde page décline l'agenda mensuel dans son ensemble décrivant chaque activité. Les pages suivantes détaillent chaque activité et permettent de trouver toutes les informations en relation à celles-ci : spécificité, date, horaire, durée, accompagnement, lieu, transport, coût éventuel, etc.

De nombreux logos, images et pictogrammes, facilitant son accessibilité, permettent des repères précis.

Il précise l'alternance entre les temps d'ouverture et de fermeture.

Par ailleurs, l'équipe prend en considération chaque usager du Service afin de pouvoir expliciter ce document d'une manière individualisée.

Des temps propices à l'échange et l'information permettent sa diffusion d'une manière plus collective afin que chacun puisse s'approprier ce programme dans des conditions optimums.

Ce programme propose, en alternance ou sur des temps analogues, des activités « Sur site » ou « Hors site ».

Elles s'adressent à un nombre de personnes variant de 5 à 80, suivant la demande ou l'organisation liée à l'activité.

L'ensemble des activités est pris en charge :

✓ Soit par un ou plusieurs membre de l'équipe, à laquelle se joignent des bénévoles.

✓ Soit par un intervenant extérieur, bénévole ou prestataire, en collaboration avec un ou plusieurs membres de l'équipe.

LES ACTIVITES PROPOSEES « SUR SITE »

Les personnes à mobilité réduite ou avec un handicap sensoriel, mal ou non voyants et pour qui les transports représentent une problématique importante apprécient plus particulièrement l'accès aux activités sur site.

ATELIERS ARTISTIQUES ET CREATIFS

ARTS PLASTIQUES CREATION DE BIJOUX MOSAÏQUE LAINE	TOURBILLON DES MOTS DESSIN/PEINTURE PAPIER MACHE FIL DE FER CERAMIQUE	FABRICATION : D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE CARTES DE NOËL DE BOITES DECOREES
--	---	---

ACTIVITES D'EXPRESSIONS CORPORELLES OU A CARACTERE SPORTIF

DANSE TAÏ CHI CIRQUE CLOWN/IMPROVISATION DETENTE ET RELAXATION
--

Ces ateliers sont le plus souvent accompagnés par un prestataire professionnel, travaillant aussi bien sur la technique que sur l'interaction dans un groupe.

ATELIERS RECREATIFS

JEUX DE SOCIETE

ATELIERS CULINAIRES

ATELIERS PATISSERIE PREPARATION DE LA SALLE APPLIQUATION DE RECETTES
--

Proposés dans le cadre de la préparation de temps festifs : collations, buffets....

TEMPS FESTIFS

COLLATIONS ET BUFFETS- REPAS	
SPECTACLES : Théâtre Contes Clowns Concert	ANIMATIONS : Animation musicale Karaoke Soirée ou Après-midi dansante Loto géant

Des animations collectives et interactives entre les usagers du Service, coordonnées par l'équipe et à laquelle s'ajoutent des intervenants extérieurs.

Un collectif important dont le nombre peut avoisiner la centaine et ainsi apporter réponse à une vaste demande de socialisation.

TEMPS THEMATIQUES

"TEMPS VIDEO" Autour ou non d'un débat ou d'une conférence	FICTIONS DOCUMENTAIRES REPORTAGES. Photos/Vidéo
--	---

LES ACTIVITES PROPOSEES « HORS SITE »

Hormis les dimanches et certains jours fériés, où le rendez-vous est donné sur les lieux d'activité, les participants partent, accompagnés par les animateurs, du local d'accueil en utilisant le plus souvent la diversité des métros et bus à proximité du local.

Avec en moyenne un encadrant pour 5 à 8 personnes selon le degré d'autonomie et la complexité du trajet, plusieurs groupes se constituent lorsque cela est nécessaire.

Plusieurs fois par an l'équipe prévoit la location d'un autocar avec chauffeur permettant d'accueillir un public plus large et de se rendre dans les lieux peu desservis par les transports : Forêt, village, château...

DECOUVERTE DE LA RICHESSE DES PATRIMOINES.

VISITES	Musées Monuments Châteaux
DECOUVERTES	Village Quartier Parcs et Jardins
EXPOSITIONS	Artistiques Art plastique Historiques Photographiques

L'intervention de guides ou conférenciers, dans le cadre de ces visites et découvertes enrichit l'approche culturelle.

DECOUVERTE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.

PROMENADES	PARCS ET JARDINS BOIS ET FORETS AU FIL DE L'EAU PARC ANIMALIER, FERME PEDAGOGIQUE
DECOUVERTE NATURE	

La convivialité lors de ces journées ou demi-journées en plein air se trouve favorisée par des temps de détente autour d'un pique-nique ou bien encore de moments à caractère sportif.

ATELIERS REPORTAGES

APPROCHE ET CHOIX D'UNE THEMATIQUE
INITIATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL NUMERIQUE
APPRENTISSAGE DE LA PRISE DE VUE

La thématique donne un apport culturel complémentaire.

ACTIVITES A CARACTERE SPORTIF

PISCINE ATELIER SPORTIF BALADES PEDESTRES PROMENADES EN BARQUES BOWLING JEUX DE RAQUETTES	PETANQUE JEUX DE BALLONS/FRISBEE VELO/ROLLERS EQUITATION/CANOE / ESCALADE / TIR A L'ARC (Lors des week-ends et séjours)
--	---

Selon la spécificité des activités, un animateur sportif intervient.

TEMPS ARTISTIQUES ET CREATIFS

ATELIERS DE MODELAGE	Dans les musées parisiens
ATELIERS DE SCULPTURE SUR PLATRE	Dans un atelier d'artiste
VISITES ET PORTES OUVERTES D'ATELIERS D'ARTISTES	Paris/ Région parisienne

SORTIES RESTAURANTS

DEJEUNERS / DINERS AU RESTAURANT :
Gastronomie des cinq continents
Restauration rapide
Salons de thé

Permet d'accompagner des personnes qui ne se rendent pas ou peu dans ces lieux, à fortiori en soirée.

SORTIES SPECTACLE

En journée ou en soirée, selon la demande et l'actualité culturelle du moment, favorise la notion de plaisir partagé, lié au simple fait de se rendre à un spectacle ou à une séance de cinéma en groupe.

CINEMA
CONCERTS
THEATRE
CIRQUE

PARCS DE LOISIRS

Une à plusieurs journées sur l'année sont organisées dans un parc d'attraction ou sur des bases de loisirs et réunit de trente à cinquante personnes.

En fonction de sa propre autonomie, chacun bénéficie de l'accompagnement en adéquation avec ses besoins. Ceux qui le souhaitent et qui en ont les facultés s'organisent de manière quasi indépendante, tandis que des petits groupes, accompagnés d'un ou plusieurs encadrants, évoluent à un rythme adapté.

EVENEMENTIEL

FETE DU PRINTEMPS
JOURNEES DU PATRIMOINE
PORTES OUVERTES
VIRADES DE L'ESPOIR
FETE DE LA RENTREE
FETE DE LA GALETTE
REPRESENTATIONS DE L'ATELIER THEATRE

L'ATELIER THEATRE "La belle équipe"

Mis en place depuis 2002, cet atelier s'inscrit dorénavant dans la continuité. Animé par un metteur en scène professionnel, il accueille une vingtaine de personnes.

LE JEU THEATRAL met en scène :	L'expression gestuelle et corporelle L'écoute et le respect Le chant et la musique La voix et la diction L'improvisation
---	--

Il permet, à partir de la réalité et de la spécificité des participants, d'élaborer un travail favorisant les relations avec l'autre et développant une plus large perception du monde et de la vie sociale.

Un travail important sur l'estime de soi est abordé lors de ces ateliers.

La troupe aboutit ponctuellement à la création de spectacles, alors proposés en représentation.

WEEK END ET SEJOURS

Espace Loisirs accompagne toutes les personnes qui le souhaitent afin de faciliter le contact avec les différents dispositifs proposant des offres touristiques.

Un certain nombre d'utilisateurs sollicitent le service afin de pouvoir partir dans un cadre qui leur permet d'établir des liens de confiance.

Cela représente, pour bon nombre de personnes, l'étape indispensable au développement des capacités d'autonomie, pour ensuite pouvoir se trouver en mesure d'intégrer les dispositifs de loisirs ouverts à tous.

Le service répond alors à ce besoin par la mise en place de week-end et séjours vacances à plusieurs reprises chaque année.

Les lieux choisis : Maisons familiales, hôtels, auberges de jeunesse, gîtes tiennent compte des facteurs d'environnement favorisant l'insertion sociale des participants et privilégient l'aspect culturel.

Sur une fréquence annuelle, sont programmés :

- ✓ Un à deux week-ends.
- ✓ Deux à trois séjours en France ou à l'étranger.

III- 2.c : L'INSCRIPTION SUR LES ACTIVITES.

L'inscription sur la ou les activités prévues constitue un principe de base.

La participation aux activités dépend du nombre de places disponibles.

Chaque futur participant doit donc intégrer cette démarche, explicitée lors des premiers entretiens.

Cette inscription se réalise par téléphone, mail, courrier, sur place.

Afin de faciliter cette démarche, la feuille agenda ou les coupons réponse du programme d'activités sont de précieux outils.

La personne peut, selon ses besoins, se faire accompagner par l'équipe pour mieux appréhender les différents paramètres liés aux activités : horaires, aspect financier, moyens de transports... et ainsi vérifier si l'activité lui convient.

III- 2.d : FINANCER SES ACTIVITES.

Gérer ses loisirs constitue une confrontation à la réalité.

La participation financière est nécessaire pour un certain nombre d'activités, tandis que d'autres sont gratuites. L'équipe s'efforce toutefois de proposer des activités à moindre coût.

A titre indicatif, en 2007

- **35% des activités sont gratuites :**
Sorties, Ateliers, Vidéos.
- **50% des activités s'établissent à des coûts de 2 à 10 € :**
Ateliers, Sorties, Collations/Buffets, Temps festifs...
- **15% d'activités à un coût de plus de 10 € :**
Sorties au restaurant, Sortie en forêt, Parc de Loisirs.

Choisir, prévoir en tenant compte du facteur coût, économiser pour réaliser un projet, représentent des atouts vers la prise d'autonomie.

Un accompagnement individualisé, proposé par l'équipe, peut se mettre en place avec la personne concernée, en éventuelle collaboration avec les partenaires sociaux, les tutelles et curatelles ou les familles.

Certaines activités hors site se règlent sur le lieu même.

Certaines personnes, sous régime de protection financière, doivent obtenir l'accord de leur tuteur, curateur, responsable, avant d'engager les frais liés à la participation aux activités.

III- 3.b : LA CHARTE DE L'USAGER

La charte de l'utilisateur, commune à tous les services de l'Institut le Val Mandé, est affichée dans le Service.

III- 3.C : INTEGRER L'USAGER AU CENTRE DU DISPOSITIF EN PLACE AU SEIN DE L'INSTITUT LE VAL MANDE :

Le conseil de la vie sociale :

L'Institut le Val Mandé a mis en place un Conseil de la Vie Sociale plénier et un Conseil par pôle, qui se réunit trois fois par an.

Des usagers mandatés par leurs pairs participent au Conseil de la Vie Sociale du pôle proximité.

L'équipe explicite dans le cadre de temps collectifs l'objet de ce Conseil, encourage et incite les représentants des usagers à réunir la parole de tous en anticipant les sujets qu'ils souhaitent voir évoquer.

A l'issue du Conseil de la vie sociale, et dans les semaines qui suivent, les représentants rendent compte du déroulement du Conseil à l'ensemble des usagers lors d'un temps commun.

IV – ORGANISATION, INFORMATION, RESEAU

IV- I. TRAVAILLER EN EQUIPE.

Indispensable pour garantir l'activité du Service sur les temps d'ouverture aux usagers dans des conditions sécurisantes et qualitatives, un important travail, dont les temps de réunions, s'effectue sur deux à trois journées par semaine.

OBJECTIFS

Fédérer les membres de l'équipe autour de l'accès à la culture pour tous Assurer la cohésion de l'ensemble de l'activité du Service Coordonner l'action entre les différents membres de l'équipe Permettre la répartition des responsabilités propres à chacun Mener réflexion collectivement et trouver réponse aux problématiques Transmettre l'ensemble des informations
--

OUTILS, la mise en place d'outils spécifiques au service est nécessaire.

- Logistique générale
- Préparation et suivi des activités
- Travail en réseau
- Les réunions d'équipe hebdomadaires :

Ces temps d'échange auxquels des intervenants extérieurs sont occasionnellement invités, s'organisent autour de :

- ✓ La planification de l'ensemble des activités répertoriées dans les programmes mensuels
- ✓ Le bilan et suivi des projets du service
- ✓ L'évaluation de l'activité échue
- ✓ Le compte-rendu des nouveaux contacts
- ✓ L'information concernant l'ensemble des usagers
- ✓ Des points thématiques

ESPACE LOISIRS : TERRAIN DE STAGE

Dans le cadre de formations de travailleurs sociaux le Service Espace Loisirs accueille 3 à 5 étudiants par an.	
<ul style="list-style-type: none">• Chef de Service• E.S Educateur spécialisé :• M.E Moniteur Educateur	<ul style="list-style-type: none">• DEUST Diplôme des Etudes Universitaires Sciences et Education• DEFA Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animateur• BEATEP Brevet État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse
Pré Stage De Qualification pour l'entrée en école	

Sous la référence du cadre éducatif les stagiaires sont présents sur une durée variant de quelques semaines à une année.

IV – 2. DONNER L'INFORMATION.

LES OUTILS :

LE TELEPHONE : 01 43 70 73 72

Le répondeur téléphonique permet à la fois de diffuser les activités programmées et de laisser un message.



LE FAX : 01 43.79 41 92



LE COURRIEL : serviceespaceloisirs@hotmail.fr

Il permet de nombreux échanges de courriers avec les intervenants, tuteurs, bénévoles, avec l'assurance d'être recontacté. Il permet aussi aux usagers de s'inscrire aux activités.



LE SITE INTERNET : [http// :serviceespaceloisirs.free.fr](http://serviceespaceloisirs.free.fr)

Mis en place depuis 2005, il offre la possibilité de consulter l'offre du Service ainsi que ses programmes d'activités.

Les personnes ont la possibilité de s'inscrire pour recevoir sur leur courriel des informations régulièrement diffusées par le Service.



L'AFFICHAGE :

Les panneaux d'affichages répertorient les informations importantes



LES TEMPS EVENEMENTIELS :

- ✓ Les "**Portes Ouvertes**", celles mises en place par le Service, mais aussi celles émanant des structures partenaires.
- ✓ Le "**Forum de l'Intégration**", organisé par la Ville de Paris fin octobre, chaque année, Place de l'Hôtel de Ville.

Le Service y présente sur son stand ses diverses activités.

Ces temps permettent une large diffusion de l'information, auprès de personnes qui peuvent être concernées, directement ou indirectement, par le Service Espace Loisirs.

LE RESEAU DU PARTENARIAT

Le travail en collaboration, le panel des rencontres possibles entre professionnels et personnes handicapées, sont des atouts qui permettent de répercuter l'information auprès d'un large public.

LE BOUCHE A OREILLE

Cette transmission naturelle se révèle pour un grand nombre de personnes l'élément "déclencheur" engageant une demande d'information complémentaire et de rencontre.

En effet, les usagers qui fréquentent le Service incitent des collègues, amis (es), à prendre contact avec le Service et les accompagnent souvent dans une première démarche.

IV – 3. TRAVAILLER EN RESEAU.

IV- 3.a : LE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

Espace Loisirs inscrit son action dans un étroit partenariat avec un ensemble de structures du secteur médico-social.

Par sa spécificité, le Service intervient en complémentarité des dispositifs existants.

Cette collaboration est fédératrice autour de l'accès à la culture et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap.

Une participation financière, sous forme d'adhésion est payable annuellement sur envoi de facture en début d'année civile et fait partie intégrante du budget de fonctionnement.

En 2006 :

320€ pour un ESAT.

90 € pour les autres.

Celle ci présente l'avantage d'une cotisation moins élevée pour les usagers du service pris en charge au sein des établissements, soit 30€, au lieu de 50€.

Une collaboration entre les structures et le service Espace Loisirs permet par des modalités souples et variées d'accompagner au plus juste les personnes dans la gestion de leur temps libre.

Il est primordial qu'il y ait au moins une personne assurant le rôle de référent au sein de chaque structure. Cet interlocuteur privilégié permet de relayer l'information auprès du public concerné ainsi que d'en être le lien.

Dans le cadre de ce partenariat, l'équipe se tient à la disposition des établissements pour transmettre toute information en relation à l'activité du service, qu'il s'agisse de la programmation mensuelle mais aussi de son espace documentation et information.

- ❖ Une réunion annuelle est organisée à l'attention de l'ensemble des structures partenaires ou intéressées par ce partenariat.
- ❖ D'autres réunions et rencontres sont régulièrement programmées, sur le local d'accueil ou dans les structures qui le sollicitent, pour répondre aux besoins répertoriés au sein des établissements et du public pris en charge.
- ❖ Des temps d'échange "Portes Ouvertes", représentent des occasions propices pour accompagner des personnes à découvrir l'intérêt du Service Espace Loisirs

IV- 3.b : LA COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS EXTERIEURS

LES SERVICES EXTERIEURS

Le Service Espace loisirs développe un large réseau de collaboration avec des centres ressources, dispositifs, pôles de compétence, associations, organismes, structures qui se trouvent au croisement de la vie culturelle et des loisirs.

La collaboration entre Espace Loisirs et ces services extérieurs vient se conjuguer à l'accompagnement proposé par l'équipe afin de permettre à la personne en situation de handicap d'accéder à une intégration dans les champs loisirs et culture.

LES INTERVENANTS PRESTATAIRES ou BENEVOLES

Les intervenants prestataires sont régis par un cadre conventionnel qui détermine entre l'ILVM et l'association dont ils dépendent ou eux-mêmes leur rémunération et leurs modalités d'intervention.

Ainsi, de 20 à 30 personnes interviennent à l'année et prennent en charge une variété d'ateliers - danse, cirque, contes - sous forme d'animations collectives pour lesquels ils ont une compétence professionnelle reconnue.

Grâce à ces intervenants extérieurs, un certain nombre d'ateliers ont pu voir le jour. L'exemple le plus probant est celui de l'atelier théâtre qui fonctionne depuis 2002, qui réunit une vingtaine de participants et aboutit à la création de spectacles de qualité.

L'intervention de personnes bénévoles

Elles appuient l'équipe sur les temps de présence des usagers, dans la prise en charge d'activités spécifiques, voire sur les temps de préparation des activités.

Les ateliers « Taïchi, Laines, Création artistiques » se sont mis en place grâce au potentiel qu'elles apportent.

Une vingtaine de personnes, sur une fréquence variable, intervient à ce titre.

Leur disponibilité se conjugue aux besoins recensés des usagers. L'intervention de ces personnes permet de venir enrichir le panel des activités.

Leur contribution renforce les moyens humains qui sont ceux d'une petite équipe, au regard de l'évolution du nombre d'usagers et d'une activité large et diversifiée.

Bon nombre de bénévoles viennent à Espace Loisirs par le Centre du Volontariat, auquel l'Institut adhère chaque année. Leur activité s'inscrit dans le cadre de la convention individuelle de bénévolat commune à l'ensemble des structures de l'Institut le Val Mandé.

Le Service tient à des temps d'échange et de convivialité avec l'ensemble des intervenants. L'organisation de ceux-ci, une à deux fois par an, permet de maîtriser l'adéquation des actions avec le respect de l'éthique du Service.

LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT POUR LES SEJOURS ET WEEK-ENDS:

Dans le cadre de ses recherches de complémentarité et de partenariat avec des services extérieurs, Espace Loisirs a créé des liens privilégiés avec l'association Treize Voyages, entreprise d'insertion dont l'activité est liée au tourisme pour les personnes en situation de handicap.

La permanence et le développement de ces liens se sont concrétisés au 1^{er} janvier 2006 par la signature d'une convention établie entre Treize Voyages et l'Institut Le Val Mandé, sur une durée de trois ans, permettant de confier à cette association l'organisation de séjours, week-end et journées thématiques pour tout service de l'Institut le Val Mandé demandeur de ce type de prestation.

Pour les deux années suivantes liant Treize Voyages à l'Institut le Val Mandé, ce partenariat, qui a prouvé tout son bien fondé et sa pertinence, sera développé afin de rechercher des formules de séjours permettant de maîtriser les tarifs tout en élargissant le champ des bénéficiaires au sein des différents services de l'Institut.

IV – 3.c : LES SERVICES TUTELAIRES

Un travail de partenariat avec les services de protection juridique, tutelles et curatelles se met en place à chaque fois que cela est nécessaire.

Ces services gardent un droit de regard sur le suivi de l'usager et en demeurent l'interlocuteur privilégié.

Cela concerne bien évidemment les usagers du service qui bénéficient de mesures de protection de ce type et intervient en relation à des aspects financiers, soit pour le règlement des cotisations, soit pour celui des activités engageant des frais.

Une souplesse de fonctionnement, établie dans le partenariat, permet aux usagers de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation.

L'équipe peut, selon les cas, se trouver en relation directe avec les Tuteurs ou Curateurs.

IV- 4. LES FAMILLES et LES PROCHES

Accompagner chacun des usagers en considérant la place qui est siennée au sein de son cercle familial et relationnel fait partie des règles de base.

C'est toujours avec l'accord, ou à la demande de l'usager, que s'engage un lien avec la famille ou les proches.

La richesse des activités proposées par le Service Espace Loisirs élargit l'éventail de ce qui peut être proposé par les familles et il peut-être important pour elle qu'elles puissent appréhender et comprendre le fonctionnement du Service.

Transmettre un certain nombre d'informations personnelles peut être nécessaire pour certaines familles, afin que l'équipe prenne en compte la spécificité du handicap de leur proche.

Pour d'autres le contact est essentiellement téléphonique et concerne principalement la gestion financière des activités. En effet, certains usagers s'inscrivent en toute autonomie et demandent que soit gérée avec leur famille, ou leurs proches, la partie budgétaire qu'ils ne maîtrisent pas. Dans certains cas l'envoi d'une facture pour les activités du mois constitue le seul contact avec la famille.

Le service fonctionne parfois en véritable relais avec la famille ou les proches de l'usager. C'est le cas des personnes qui, en moindre capacité d'utiliser les transports en commun, bénéficient de l'accompagnement de ceux-ci lors de leurs allers et venues sur les activités.

Ainsi, la collaboration avec les proches et les familles permet de concourir ensemble à l'évolution de l'autonomie des usagers pour leur faciliter l'accès au Service.

V – PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DE L'INSTITUT LE VAL MANDE :

V- I. DEVELOPPER L'ACCES CULTUREL A L'ILVM

Espace Loisirs a dorénavant pris sa place au sein du secteur public médico-social dans un pôle réunissant l'ensemble des prestations proposées hors site aux usagers de l'Institut le Val Mandé.

L'Institut le Val Mandé a créé un nouveau pôle, dit de proximité, au côté des trois pôles déjà existants (adulte, enfant et professionnel). Sa constitution a été progressive, tout d'abord par la création du SAVIE en 1999, celle du SASMO en 2002, l'intégration d'Espace Loisirs en 2006 et la mise en place du dernier service, le SAMVAHBIEN, le 1^{er} janvier 2007.

Le SAVIE (SAVS de 24 places) s'adresse à des personnes en situation de handicap intellectuel léger dans le cadre d'un maintien à domicile pour des travailleurs protégés.

Le SASMO (service expérimental de 8 places) prend en charge des personnes en situation de handicap moteur lourd ne souhaitant pas ou ne pouvant pas trouver une place en institution.

Le SAMVAHBIEN (SAMSAH de 30 places) accompagne les personnes en situation de handicap psychique en alternative à l'hospitalisation.

Ces trois services ont pour vocation d'assurer un accompagnement individuel des personnes dans le cadre d'un projet personnel écrit et contractualisé.

❖ L'apport de l'accompagnement collectif :

Tout en s'intégrant naturellement au pôle proximité de par sa vocation à intervenir hors les murs de l'Institut, ce service a la particularité de s'inscrire dans une transversalité d'action au sein de celui-ci.

En effet, contrairement aux trois autres services constituant le pôle, il propose un accompagnement collectif.

En 2007, 85 % des usagers du service ne bénéficient pas d'une prise en charge au sein de l'Institut le Val Mandé.

Il a pour vocation de répondre aux besoins culturels exprimés par les résidents et bénéficiaires des services des pôles adulte et professionnel, mais aussi d'un public extérieur à l'Institut le Val Mandé, contribuant ainsi à ouvrir des passerelles entre celui-ci et l'extérieur.

❖ **Des locaux favorisant l'accès à la culture et aux loisirs au sein de l'ILVM :**

Les locaux utilisés actuellement par le service Espace Loisirs demeurent précaires et non conformes aux obligations réglementaires d'accessibilité physique élémentaire.

Un regroupement des trois autres services du pôle proximité au sein de locaux communs dans l'enceinte de l'Institut le Val Mandé doit avoir lieu à l'été 2007.

Le Service doit s'associer progressivement à cette mutation géographique pour se mettre en la synergie au sein du groupe en constitution.

La présence, dans un premier temps, , par le biais d'une antenne visualisée au sein de l'Institut le Val Mandé, contribuera à cet effet dynamique.

Son intégration progressive à l'Institut le Val Mandé permettra un accès à des locaux sur site, spacieux et adaptés, dont un espace extérieur propice à la convivialité.

La situation du Service au sein de l'Institut engendrera ainsi les conditions de proximité optimums favorisant l'accès à un plus grand nombre de personnes prises en charge dans les structures.

La délocalisation définitive d'Espace Loisirs vers des locaux situés près ou au sein de l'Institut le Val Mandé aura vraisemblablement des conséquences sur la fréquentation d'une partie des personnes habituées à se rendre dans le 11^e arrondissement de Paris. La mise en place, ponctuelle, de rendez-vous ou d'activités sur le site de l'Institut le Val Mandé dans la période intermédiaire devrait atténuer cet effet.

❖ **L'ouverture à d'autres types de handicaps :**

Destiné plus spécifiquement à une population adulte déficiente intellectuelle légère et moyenne, son nouveau positionnement au sein du pôle l'amène à réfléchir aux modalités d'ouverture à d'autres handicaps, notamment pluri-handicap et psychique mais également sensoriel.

Une constante majeure largement exprimée par tous ces publics est en effet l'isolement social et le besoin d'accès à la culture et aux loisirs.

Des expériences sont menées actuellement au sein des trois autres services du pôle qui démontrent l'intérêt de proposer des espaces collectifs autour d'activités (ateliers cuisine, groupes de parole, sorties collectives) à des personnes souvent très isolées, en complément de l'action médico-sociale individualisée proprement dite.

Des temps spécifiques et transversaux aux différents services du pôle proximité et aussi à l'ensemble des établissements de l'Institut le Val Mandé peuvent être proposés par le Service.

Ceux-ci permettront à un ensemble de personnes, dont celles à mobilité réduite, l'accès à des temps appropriés en leur ouvrant la possibilité de moments festifs et conviviaux.

Bénéficiant de l'accompagnement de leur structure afin de pouvoir profiter de ces temps innovants, ils viendront par leur présence se conjuguer à l'ensemble des usagers réguliers du service.

Cependant, l'ouverture à ces nouveaux publics doit tenir compte de la problématique d'un accompagnement collectif de personnes aux contraintes physiques et intellectuelles diverses et aux besoins culturels et de socialisation qui le sont tout autant.

La réflexion à venir doit donc se porter sur les modalités d'organisation de ces activités pour les publics qui souhaitent rejoindre le service.

Une collaboration étroite entre les professionnels du service et ceux des autres pôles est indispensable pour mener à bien cette action et se comprend en termes :

De recueil des demandes D'information générale auprès des usagers De définition des activités à proposer D'adaptation de l'encadrement D'accompagnement sur les activités sur site et hors site

❖ Développer un centre de documentation et d'information :

Par la spécificité de ses champs d'action et de son expérience, Espace Loisirs a développé un espace d'information et de documentation important à ce jour à la disposition des membres du Service.

Espace Loisirs peut offrir un accès à ce centre de documentation et d'information aux professionnels de l'Institut le Val Mandé et des structures extérieures.

Ainsi, la mise à disposition de cet espace, conjuguée à l'expérience et aux compétences acquises par l'équipe permettra d'apporter un savoir-faire spécifique aux personnels du secteur médico-social afin qu'ils puissent, à leur tour, mieux répondre aux besoins recensés au sein de leur structure.

V- 2. CONSOLIDER LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT:

Des règles du jeu à clarifier :

En 2007 90 % du budget de fonctionnement du Service est assuré par trois départements pour lesquels la participation d'usagers domiciliés dans leurs communes constitue la base essentielle de leur engagement.

Afin de consolider le budget de fonctionnement d'Espace Loisirs les règles du jeu doivent être clarifiées avec ces financeurs afin de pérenniser les moyens dont doit disposer le service.

Ainsi, cette proratisation stricte des moyens alloués par les financeurs, en fonction de la répartition géographique des usagers, pourrait avoir pour effet de limiter l'évolution globale du budget de fonctionnement.

Cela induirait inévitablement une réduction de l'ensemble des activités proposées.

Rechercher de nouveaux partenaires financiers :

De nouveaux partenaires financiers doivent donc être recherchés afin d'offrir une assise plus large au budget de fonctionnement annuel.

Des financeurs publics comme la Région et le Ministère de la Culture peuvent être sollicités pour participer à l'effort de consolidation de l'action du service.

Par ailleurs, la recherche de mécénat (fondations, associations) participe du même processus afin d'obtenir des moyens complémentaires en financement ou en matériel.

Des opérations similaires menées ces dernières années ont permis notamment, par le biais de dons de matériel informatique ou photographique, de développer des activités relativement onéreuses sans engager une participation des usagers trop élevée.

Bien que ces fonds privés ne relèvent pas du budget de fonctionnement annuel ils apporteraient un soutien non négligeable sur des actions ciblées.

Le maintien du nombre de structures adhérentes (ESAT, IMPRO,...), qui sont trente sept aujourd'hui, consoliderait également l'assise financière grâce à leur apport de partenaires associatifs médico-sociaux.

Celles-ci ce sont engagées dans le soutien du service lors de sa création et de son développement comme association et une information permanente est faite auprès d'elles (envoi du programme mensuel, rapport d'activité, réunions annuelles) pour les inciter à maintenir leur effort financier.

Ces axes de recherche doivent être menés simultanément. La diversité des sources de financement constitue une condition indispensable à la pérennisation de l'action du service et à son développement.

Cela constitue l'objectif prioritaire du service en 2007 et pour les années suivantes.

V- 3. CONCLUSION

Espace Loisirs poursuit en 2007 sa huitième année d'existence en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à la culture et aux loisirs.

Une idée simple et citoyenne en 1999 a été depuis et à deux reprises, en 2002 puis en 2005, inscrite dans la loi par le législateur comme un vecteur majeur de réflexion et d'action.

Le Service s'est dans un premier temps développé, soutenu par une association à l'esprit précurseur, puis s'est intégré au service médico-social public au sein de l'Institut le Val Mandé.

Le choix du développement induisait par obligation ces mutations successives dont cette dernière le 1^{er} janvier 2006.

Le passage du monde associatif, de sa culture et son mode de gestion, au service public a constitué pour le service une année de transition importante en 2006 qui a mobilisé une grande partie de l'énergie de son équipe.

Dorénavant totalement intégré dans un pôle d'activité cohérent, il conserve son originalité par la nature de sa prestation et l'accompagnement collectif qu'il propose.

Les enjeux à venir son maintenant de deux ordres :

- ❖ Premièrement, rechercher les moyens de fonctionnement budgétaires qui soient à la hauteur de ses ambitions de développement. Les 90 % de son budget assurés actuellement par trois départements doivent prochainement se compléter de nouveaux partenaires publics à l'implication pérenne.

Par ailleurs, l'engagement initial des structures médico-sociales adhérentes maintient l'éthique des débuts. Il n'est évidemment pas question de faire peser sur celles-ci ni sur les usagers eux-mêmes le poids d'un renchérissement des activités.

- ❖ Deuxièmement, poursuivre la réflexion sur le positionnement du Service au sein de l'Institut le Val Mandé et trouver des réponses ambitieuses en terme d'ouverture à d'autres types de handicap, de mutualisation de moyens et de compétences.

L'évolution d'Espace Loisirs se poursuit au fil de son histoire. Il pose les bases d'un nouveau regard sur la demande d'accès à la culture et aux loisirs des différents publics en situation de handicap.

GLOSSAIRE

CAJ	Centre d'Accueil de Jour
CAPARIF	Centre d'Appui aux Programmes d'Apprentissage de la Région Ile de France.
CAT	Centre d'Aide par le Travail. (Nouvelle appellation : ESAT)
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel.
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. (Anciennement C.O.T.O.R.E.P)
CMP	Centre médico-pédagogique.
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance
CROSMS	Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale
DDTE	Direction Départementale du Travail et de l'Emploi
DEFA	Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail. (Anciennement CAT)
FONJEP	Fonds de coopération de la Jeunesse et l'Education Populaire
ILVM	Institut le Val Mandé
IMP	Institut Médico-Pédagogique
IMPRO	Institut Médico-Professionnel
PELS	Projets d'Economie Locale et Sociale.
SAMVABIEN	Service d'accompagnement du handicap psychique de l'Institut le Val Mandé
SASMO	Service d'Aide et d'accompagnement médico-Social en Milieu Ouvert.
SAVIE	Service d'Accompagnement à la VIE sociale
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale